

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 15 juillet 2015 fixant au titre de l'année 2015-2016 le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'audioprothésiste

NOR : MENS1516817A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 15 juillet 2015 :

Le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'audioprothésiste pour l'année scolaire 2015-2016 est fixé à 199 et réparti dans les différentes régions comme suit :

Aquitaine :

Université de Bordeaux : 15.

Bretagne :

Université Rennes-I : 30.

Ile-de-France :

Université Paris-VII : 30.

Languedoc-Roussillon :

Université de Montpellier : 40.

Lorraine :

Université de Lorraine : 24.

Midi-Pyrénées :

Université Toulouse-III : 15.

Rhône-Alpes :

Université Lyon-I : 45.